



Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

Section 1 : Analyse et portrait de la situation

Nom de l'école :	École de la Ribambelle, Centre de services scolaire des Premières Seigneuries	
Nom de la direction :	À venir	
Année scolaire :	2023-2024	
Approbation du CÉ	Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école 8 juin 2023	
Coordination effectuée par :	Technicienne en éducation spécialisée : Mme Sabryna Richard Psychologue de l'école : Mme Marie Bruneau	
Membres du comité PAV	Direction Mme Marie Bruneau, psychologue Mme Sabryna Richard, TES-école Mme Annie Gagnon (ou une éducatrice du service de garde)	
Mandat du comité Plan de lutte pour 2023-2024 :	<p>Les objectifs annuels sont :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mobiliser l'équipe de l'école et du service de garde2. Uniformiser l'application du système d'encadrement entre l'école et le service de garde3. Traiter et évaluer toutes les plaintes ou tous les signalements4. Élaborer et appliquer les protocoles individualisés5. Consigner et transmettre les rapports sommaires6. Renseigner adéquatement les parents7. Réviser et actualiser le plan de lutte annuellement	<p>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Rencontres du comité de Plan de lutte et approbation de l'équipe-école et du CÉ.2. Suivi avec l'équipe-école et rencontre avec les élèves pour la présentation du plan de lutte.3. Envoi collectif par courriel aux parents (Protocole, plan de lutte, classification des écarts de conduite et des attentes comportementales).4. Présentation d'activités en lien avec le civisme, la violence et l'intimidation

--	--	--

ENGAGEMENTS (Famille / École)

Nous nous engageons à agir **rapidement** devant une situation de menace, de violence ou d'intimidation, en collaboration avec les parents et les ressources externes. Nous souhaitons que chaque élève de notre école soit traité et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

Il est attendu que :

- ... l'élève agit en cohérence avec nos trois valeurs : le respect, la responsabilité et la fierté. La sécurité s'ajoute aux principes auxquels nous adhérons.
- ... les parents prennent acte de ce plan de lutte et qu'ils signalent rapidement les gestes de violence et d'intimidation au personnel de l'école.
- ... chacun collabore dans la réalisation des mesures d'aide et des sanctions associées au comportement de l'enfant et qu'il soit actif dans la recherche de solutions pour soutenir ce dernier.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

L'école de la Ribambelle se situe dans l'arrondissement Beauport et on y offre le programme régulier du préscolaire et du primaire et offre également des volets sportifs et artistiques à l'ensemble des élèves, sans sélection préalable. Le sentiment d'appartenance des élèves est très fort à la Ribambelle. Le tiers de notre clientèle provient d'autres bassins. C'est donc dire que les parents et élèves font le choix de fréquenter la Ribambelle. Par conséquent, nous accueillons une clientèle aux besoins variés. L'équipe-école de la Ribambelle est proactive et intervient promptement dans les situations de violence et d'intimidation qui lui sont rapportées. Il s'avère essentiel de maintenir un cadre clair et positif. Notre préoccupation première est le maintien d'un climat sain, sécuritaire, propice aux apprentissages et au développement global des enfants s'appuyant sur des pratiques probantes. La personne occupant le poste de TES-école est nommée coordonnatrice pour travailler avec la direction et tous les membres du personnel dans ce dossier. Depuis nombreuses années, nous intervenons auprès des élèves dans un cadre de gestion positive des comportements (philosophie Regard 9).

PORTRAIT EN 2022-2023

352 élèves fréquentent l'école de la Ribambelle.

Ily a : deux classes au préscolaire, deux classes en 1^{re} année, une classe multiniveau 1^{er}/2^e, deux classes de 2^e année, deux classes en 3^e année, deux classes en 4^e année, une classe multiniveaux 4^e/5^e année, une classe en 5^e année, une classe multiniveaux 5^e/6^e année et deux classes en 6^e année.

13 % de nos élèves ont un plan d'intervention actif.

Nos élèves viennent d'un milieu socio-économique moyennement favorisé si on se fie aux indices suivants : l'indice 3 du seuil de faible revenu et l'indice 2 de milieu socio-économique.

Le bâtiment situé sur la rue Anick comporte deux étages. Un système interphone avec caméras permet d'accueillir des visiteurs qui souhaitent avoir accès à l'école durant les heures de cours. Des caméras permettent d'avoir un visuel sur certaines parties de la cour sans toutefois en enregistrer le contenu.

La cour comporte différentes zones de récréation et offre plusieurs options de jeux : des modules psychomoteurs, des terrains de soccer, des paniers de basketball, des jeux tracés au sol, des zones libres, etc.

Une équipe de surveillants (enseignants et éducateurs) assure la surveillance lors des récréations des élèves. Tous les surveillants et toutes les éducatrices du service de garde doivent porter le dossard rouge prévu afin d'être plus visibles sur la cour.

DESCRIPTION DU SERVICE DE GARDE

Le service de garde « Le Sac d'école » accueille près de 300 élèves de notre école. Onze (11) éducatrices y travaillent dont 3 postes non comblés et pris en charge sporadiquement. Les ratios sont donc augmentés dans certains groupes.

Le service de garde, en continuité avec l'école, vise à favoriser le développement global de nos jeunes pour leur permettre de devenir des citoyens responsables et engagés. Il s'investit également à proposer à l'élève dans un environnement stimulant, afin de lui permettre de développer ses compétences et de l'amener vers la réussite. Différentes activités artistiques, sportives et ludiques sont vécues par les élèves au quotidien lors de la participation aux activités (soccer et improvisation) de la LIG (Ligue interservices de garde). Lors des journées pédagogiques, des thématiques sont exploitées afin de faire vivre aux enfants des activités variées et stimulantes. Des sorties à l'extérieur de l'école sont aussi proposées.

ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ANNÉE 2022-2023 / PORTRAIT DE SITUATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence et le nombre de plaintes reçues nous permettent de dégager les constats suivants :

Année 2022-2023

Ouverture de protocole d'intimidation : 7 ouvertures

Une récurrence pour tous les protocoles ouverts.

7 plaintes de parents qui ont été traitées par la direction et les membres du comité PAV. Aucune de ces plaintes n'a fait l'objet d'ouverture d'un protocole d'intimidation/violence. Par contre, des interventions et suivis ont été fait par la TES-école et la psychologue.

N.B. À notre école, dès qu'un protocole est mis en place pour un élève, il reste en vigueur jusqu'à ce que celui-ci quitte notre école.

APRÈS ANALYSE DES DONNÉES 2022-2023, VOICI LES FORCES ET LES VULNÉRABILITÉS IDENTIFIÉES AU SUJET DE NOTRE ÉCOLE

*****Lorsque les données du sondage portant sur la perception des élèves concernant leur bien-être à l'école seront connues, une mise à jour sera faite de cette section.**

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none">▪ Pratiques probantes en lien avec l'encadrement de nos élèves : Projet Regard9 (soutien au comportement positif)▪ Équipe-école mobilisée face à la création d'un milieu de vie bienveillant.▪ Stabilité de l'équipe-école▪ Effort pour arriver à une uniformisation du personnel dans les réactions face aux gestes d'intimidation et de violence.▪ Implication des membres du personnel de l'école pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées▪ Rapidité à réagir aux situations vulnérables et rigueur du suivi effectué▪ Activités de prévention animée en classe.	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintenir une communication régulière entre l'équipe enseignante/TES et du service de garde (ex : dans des situations plus particulières, pour des élèves à besoins précis)▪ Le moyen de communication pour consigner les manquements mineurs lors des récréations serait à bonifier, car l'utilisation est variable d'un intervenant à l'autre. De ce fait, les interventions et les suivis sont insatisfaisants.▪ Les nouvelles modalités concernant la surveillance des élèves par d'autres personnels que les enseignants entraînent un bris de communication entre les surveillants et les enseignants et de ce fait, la rigueur dans les suivis, voire dans les interventions est moindre.▪ Les comités de l'école de la Ribambelle ne s'étant pas rencontrés jusqu'à tard au courant de l'année scolaire. Ceci a fait en sorte que les actions prévues habituellement dans le cadre du Soutien aux Comportements Positifs n'ont pas toutes eues lieu.▪ Diffusion des informations entre les intervenants concernés pour assurer une cohérence accrue.▪ Pénurie de personnel pour assurer le remplacement des ressources (enseignant et soutien) qui doivent s'absenter.

- Mouvement de personnel au service de garde (arrivée massive de nouvelles éducatrices)
- La cour de récréation continue d’être un lieu de vulnérabilité.

1. PRIORITÉS RETENUES POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

1. Uniformiser les interventions entre les intervenants de l’école et le service de garde.
2. Consolider une vision commune de l’intervention dans le but d’être cohérent dans la gestion du système qui gère les écarts de conduite en complémentarité aux interventions préventives.
3. Consolider la gradation d’intervention éducative cohérente pour l’ensemble de l’équipe-école.
4. Réviser le moyen de communication et les modalités d’utilisation entre les différents intervenants lors de manquement mineur
5. Poursuivre la consolidation et la bonification d’outils d’intervention du Projet Regard9 au sein de l’école.
6. Poursuivre l’implantation du comité Regard9 : identifier les différents enjeux du système d’encadrement, analyser les données des écarts de conduite des élèves dans le but de mettre en place des moyens afin d’aider les élèves à adopter des comportements positifs à l’école.
7. Poursuivre l’implantation de la Plateforme Moozoom afin d’améliorer le bien-être de tous les élèves.
8. Réflexion d’équipe dans le but de clarifier l’enjeu qualitatif de notre projet éducatif (bien-être physique et psychologique).

Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques :
1.1 Mesures de prévention				
Présenter le plan de lutte à l’équipe-école et aux élèves.	Direction TES	Parents Enseignantes Éducatrices	Janvier	
Faire la tournée des classes en début d’année et à d’autres moments si nécessaire afin de rappeler nos attentes comportementales selon les 3 valeurs	Direction TES Enseignant	Élèves Enseignants	Fin-septembre	
Expliquer la loi 56 et le protocole contre la violence et l’intimidation en vigueur à l’école.	TES Direction	Élèves Enseignants Éducatrices	Janvier	
Enseigner explicitement les attentes comportementales selon les 3 valeurs à l’école et au service de garde, pour chacune des aires de vie.	Enseignants Éducatrices SDG	Élèves et parents	En continu	
Affichage des attentes comportementales et des enseignements explicites dans les endroits stratégiques	Comité Regard9 Direction	Élèves Enseignants	En continu	

		Éducatrices		
Rencontre des nouveaux élèves en début d'année.	TES Direction	Élèves	Septembre	
Mise en place de moyens pour offrir aux élèves un milieu de vie sécuritaire et sécurisant (bienveillance et bien-être).	Enseignants Éducatrices TES Direction	Élèves Enseignants Éducatrices Direction	En continu	
Présentation sur l'acceptation des différences (2e année)	TES Enseignants	Élèves	À déterminer	
Procéder à l'enseignement explicite des stratégies des comportements attendus sur la cour d'école et dans les espaces communs .	Enseignants Éducatrices Direction TES	Élèves	En continu	
Surveillance active sur la cour d'école	Direction Enseignants Éducatrices	Élèves	En continu	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à prévoir en début d'année concernant la surveillance stratégique - surveillance active - Distribution aux nouveaux intervenants du document guide pour le surveillant et le document comportements attendus dans la cour d'école. - Prévoir une modalité pour la distribution du matériel pour les récréations - Obligation des dossards pour augmenter la visibilité des surveillants - S'assure que chaque surveillant a son talkiewalkie
Consolidation et développement projet Regard9 1 Psychologue de l'école 1 Personnel en éducation spécialisée	Direction Marie Bruneau Marie-Christine Ross	Tout le personnel et les élèves	En continu	- Planification annuelle est en cours de réalisation et sera prête pour le début de l'année scolaire
Comité Regard9	TES – M.-Christine Ross Marie Boudreau	4 Enseignants 2 TES 1 SDG	Une rencontre par mois	- Calendrier annuel des rencontres sera produit dès la rentrée
Visite du policier éducateur aux élèves de 1 ^{re} année : Sois vigilant	TES Policrière	Élèves Enseignants	À l'hiver	
Visite du policier éducateur aux élèves de 4 ^e : Cyberintimidation	TES Policrière	Élèves Enseignants	À l'hiver	- À la demande des intervenants de l'école
Visite du policier éducateur aux élèves de 6 ^e année : Ne sois pas hors la loi	TES Policrière	Élèves Enseignants	Au printemps	

Atelier : Différencier l'intimidation, la violence et les conflits.	TES Enseignants	Élèves Enseignants	En continu	- À la demande
Planification d'ateliers de gestion de conflits pour des élèves ciblés	TES Psychologue	Élèves Enseignant	En continu	
Planification d'ateliers de gestion des émotions pour des élèves ciblés;	TES Psychologue	Élèves Enseignants Éducatrices SDG	En continu	
Ateliers de développement des habiletés sociales Plateforme Moozoom	Enseignants TES Psychologue	Élèves	En continu	
Dans le cadre des cours d'éthique et culture religieuse, discussion de sujets tels que le civisme, l'empathie et le respect des différences;	TES Enseignants	Élèves		
Enseignement du civisme	Enseignants TES AVSEC	Élèves	En continu	- Ateliers en cours d'année - Semaine annuelle du civisme
1.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
Diffusion de documents : <ul style="list-style-type: none"> • Attentes comportementales à l'école la Ribambelle • Classification des écarts de conduite • Plan de lutte et protocole pour contrer la violence et l'intimidation • Dépliant expliquant à l'intention des parents 	Direction	Élèves Parents	En continu	
Rencontre d'information avec les parents en début d'année	Enseignants Direction	Parents	Septembre	- Assemblée générale - Rencontre de bulletin (en cours d'année) - Rencontre d'information (début d'année)
Signature des parents pour l'acceptation et l'adhésion aux 3 valeurs, du système d'encadrement, les attentes comportementales et du contrat d'utilisation d'Internet et des médias sociaux. Modalités à définir	Direction enseignants	Parents	Remis à septembre 2024	
Informations données concernant les règles de fonctionnement du service de garde	Technicienne du service de garde	Parents	Septembre	
Démarches avec les parents des victimes ainsi qu'avec les parents des auteurs et des témoin(s) au besoin	TES Direction Enseignants Psychologue Technicienne SDG	Parents	Au besoin	
Référence à un organisme externe, s'il y a lieu;	TES Direction Enseignants Psychologue	Parents	Au besoin	

	Technicienne SDG			
Informations données aux parents dans le «Ribambelle express» ou par un envoi courriel	Direction	Parents	Mensuel	
Informations données aux parents sur la page Facebook ou site internet de l'école	TES Secrétaire Direction	Parents	Au besoin	
Invitation et implication des parents lors de plusieurs activités à l'école; : activités extérieures diverses, présence lors des fêtes de Noël, de fin d'année ou d'occasions spéciales, accueil, sortie-classe, invitations sporadiques dans les classes.	Direction Enseignants TES Éducatrice SDG	Parents	Au besoin	
1.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
Mettre en évidence deux boîtes à lettres noires (secrétariat et bureau TES) de dénonciations facilement accessibles et verrouillées dans l'école	TES Enseignantes	Élèves	En continu	
Désigner un adulte de référence pour l'école (TES ou titulaire)	Enseignante TES	Élèves	En continu	
Faire connaître les mécanismes pour acheminer une plainte à l'école (courriel, appel téléphonique ou message écrit et déposé dans une des boîtes confidentielles).	Direction TES Enseignant Éducatrice SDG	Élèves Parents	Septembre et en continuité	Ribambelle express Portail Parents Page Facebook Adresse courriel de dénonciation : Boîte courriel sécurisée
Rendre disponible un formulaire de dénonciation à l'intention des élèves et des parents dans les classes, au secrétariat, au local TES, et au service de garde	Direction Enseignants TES Éducatrice SDG	Élèves Parents	En continu	À préparer en août 2023
1.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
<p>Évaluation de la situation :</p> <p>La personne responsable prend connaissance de l'évènement et des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Retirer immédiatement l'élève auteur Rencontrer et faire verbaliser la personne qui dénonce, la victime et le ou les témoins puis s'assurer de leur sécurité Rencontrer l'auteur Évaluer la gravité de l'évènement et le niveau de soutien nécessaire Évaluer le risque de récurrence <p>Intervention en fonction de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> Informé la direction, le titulaire et la TES-école de la situation Mesures de soutien et d'encadrement, plan de sécurité, réparation/rétablissement selon les besoins à l'auteur, à la victime et au témoin Informé les parents de l'élève victime, auteur et témoins, au besoin 	TES Direction Enseignantes Éducatrices SDG	Élèves	En continu	Voir le protocole pour contrer la violence et d'intimidation

<ul style="list-style-type: none"> Recourir à des ressources professionnelles pour les élèves concernés, selon les besoins <p>Assurer le suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la situation a pris fin Assurer un suivi auprès des élèves impliqués Informer les personnes concernées (élèves impliqués, parents, direction, partenaires...) de l'évolution du dossier Vérifier la satisfaction de tous S'assurer du respect des engagements de l'auteur et ses parents <p>Consigner et transmettre les informations</p> <ul style="list-style-type: none"> Consigner la collecte de données pour les élèves concernés dans les dossiers TES Consigner les plans d'action dans les dossiers d'aide particulière et dans les dossiers TES Informations données à tous les intervenants concernés Transmission du rapport sommaire des plaintes à la commission scolaire par la direction à la fin de l'année scolaire 				
1.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, à un témoin ou à l'auteur d'un acte de violence / d'intimidation Application du protocole pour contrer l'intimidation.				
<p><u>Auteur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Arrêt d'agir Ouverture d'un dossier Rencontre avec l'élève Restrictions de contacts avec la victime Élaboration d'un protocole individualisé de mesures de soutien, de réparations et de conséquences éducatives Explication des conséquences en cas de récidive (gradation protocole) Intervention d'apprentissage social ex : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, d'un visionnement de film, résumé d'un livre, etc. Appels aux parents Informations aux intervenants concernés 	TES Enseignantes Éducatrices Psychologue	Élèves	En continu	Voir le protocole pour contrer l'intimidation et la violence pour la gradation.
<p><u>Victime et témoin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontrer l'élève (accueil et écoute) 	TES Enseignantes Éducatrices	Élèves	En continu	Voir le protocole pour contrer l'intimidation et la violence.

<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'anonymat - Suivi individuel - Plan de protection individualisé - Stratégies personnalisées - Outiller la victime pour s'affirmer et savoir comment réagir - Appel aux parents - Informations aux intervenants concernés - Mesures de soutien au témoin - Mesures de soutien à la victime 	Psychologue			
1.6 Suivi donné aux plaintes				
<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres individuelles avec les élèves - Retour téléphonique aux parents - Plainte policière (au besoin) - Suspension interne ou externe - Rencontre de réintégration - Interdiction ou restriction de contact entre les élèves - Implication des intervenants concernés 	TES Enseignantes Éducatrices Direction	Élèves	En continu	Voir le protocole pour contrer l'intimidation et la violence.
Sanction des définitions et résumé des interventions				
<p>Violence : Toute manifestation de force (verbale, écrite, physique, psychologique, sexuelle) exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de blesser, de léser ou d'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou ses biens.</p> <p>Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de blesser, de léser ou d'opprimer ou d'ostraciser.</p> <p>À la suite d'une plainte ou d'un signalement (transmettre l'information à la personne responsable du plan de lutte) une enquête, une évaluation sera faite par le responsable du plan de lutte. Selon, les données recueillies le protocole intimidation/violence pourrait être ouvert.</p> <p>Dénonciation : Rencontre avec l'élève, ouverture de dossier, conséquence logique possible, geste de réparation, appel aux parents et suivis de l'élève, information auprès du personnel de l'école concerné.</p> <p>1^{re} récursive : Rencontre avec l'élève, fiche de manquement majeur, arrêt d'agir, restriction de contact avec la victime au besoin, explication des conséquences en cas de récursive, rétablissement (réparation), suivi ponctuel, identification et prise de conscience des comportements intimidants ou violents, apprentissage du comportement approprié, intervention d'apprentissage social ex : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, d'un visionnement de film, résumé d'un livre), feuille d'engagement, rencontre de réintégration avec les parents.</p> <p>2^e récursive : Rencontre avec l'élève, fiche de manquement majeur, arrêt d'agir, restriction de contacts avec la ou les victimes, explication des conséquences en cas de récursive, rétablissement (réparation), mise en place de moyens personnalisés pour aider l'élève, suivi régulier, intervention d'apprentissage social ex : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, d'un visionnement de film, résumé d'un livre, rencontre de réintégration avec direction, élève, intervenants et les parents avec plan d'action pour l'élève.</p>				

3^e récidive : Rencontre, fiche de manquement majeur, arrêt d'agir, rencontre de concertation équipe multi pour évaluer la situation, restriction de contacts avec la ou les victimes, explication des conséquences en cas de récidive, mise en place de moyens personnalisés pour aider l'élève, possibilité d'intervention par le policier-éducateur, rétablissement (réparation), intervention d'apprentissage social ex : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, d'un visionnement de film, résumé d'un livre, rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction pour faire un plan d'action conditionnelle à sa réintégration et intervention du policier éducateur si pertinent.

Si récidive : Mesures particulières à déterminer selon le cas (suspension à l'externe de plus longue durée, accompagnement adapté, modalités de scolarisation à déterminer)

* Le geste de réparation ne doit pas être obligatoirement fait envers la victime (à évaluer).

N.B. En tout temps, la direction de l'école peut prendre la décision d'adapter les conséquences et l'arrêt d'agir selon la gravité de la situation. Tant que l'élève auteur n'a pas été rencontré par les intervenants prévus dans le protocole (délais variables selon les disponibilités), l'élève ne réintègre pas sa classe. Pendant une suspension à l'interne (école ou service de garde), l'élève est en interdit de contact avec la victime en tout temps (école et service de garde. De plus, à tout moment, le parent et l'élève peuvent porter plainte à la police.

Responsabilité de la direction		
Actions	échancier	remarques
La direction de l'école prend les engagements suivants :		
1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école	Toute l'année	Après approbation du CÉ
2. S'assurer de la mise en œuvre du plan de lutte	En tout temps	
3. Effectuer les suivis qui s'imposent	En tout temps	Application du protocole
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève auteur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité.	Au besoin	Application du protocole
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)	En tout temps	Application du protocole
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève auteur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin)	En tout temps	Application du protocole
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte	En tout temps	Application du protocole
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école	Toute l'année	
9. Transmettre à la Direction générale du Centre de services scolaire un rapport sommaire des plaintes	Août	
10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève auteur (intimidateur/agresseur).	Au besoin	Application du protocole

.....
Signature de la direction

.....
Date